

Projet QC-2025-01

Réponses aux commentaires reçus pendant la période de consultation

Juillet 2025 année

Ce document est une synthèse des commentaires présentés à ce jour par les entités, tels qu'ils ont été reçus et dans la langue utilisée par celles-ci pendant la première période de consultation portant sur le projet QC-2025-01.

Document visé	Section visée	Commentaire	Entité	Réponse du coordonnateur de la fiabilité
Annexe QC	Plan de mise en oeuvre	<p>Pour l'échéance de 60 mois du plan de mise en œuvre, on parle des plans d'Actions correctives de l'exigence 2,7 associée au P05 pour les composants non-redondant des systèmes de protection. Cependant à l'échéance de 36 mois on exclut les évaluations annuelles de l'exigence 2,7 associée au P05... Il semble y avoir un flou entre ce qui est requis pour ces 2 échéances de 36 et 60 mois concernant l'E2,7. Pouvez-vous expliquer plus clairement, et aussi expliquer ce que veut dire l'exclusion du passage en gras tel que mentionné à l'échéance de 60 mois?</p>	RTA	<p>Le Coordonnateur remercie l'entité Rio Tinto Alcan pour sa participation à la consultation publique.</p> <p>Le Coordonnateur comprend que l'entité nécessite des clarifications qui susciteront possiblement d'autres commentaires d'ici la fin de la période de consultation publique.</p> <p>Le Coordonnateur apporte ainsi des clarifications au commentaire no 3 de l'entité. Les réponses aux autres commentaires seront fournies à la fin de la période de consultation publique.</p> <p>Clarification des requis pour l'exigence 2.7 à l'échéance de 36 mois (période couverte de 0 à 36 mois) :</p> <p>Doit avoir réalisé l'évaluation de la planification annuelle selon la TPL-001-5.1; doit avoir identifié les enjeux de performance; et doit avoir développé et implémenté un plan d'actions correctives pour toutes les catégories d'événements sauf P5. Aucun plan d'actions correctives n'est requis pour la catégorie P5 du Tableau 1 à ce stade.</p> <p>Clarification des requis pour l'exigence 2.7 à l'échéance de 60 mois (période couverte de 36 à 60 mois) :</p> <p>Doit avoir identifié les enjeux de performance et avoir développé des plans d'actions correctives pour les critères de comportements de la catégorie P5 du Tableau 1. L'exclusion de la partie en gras signifie qu'à ce stade, les plans d'actions correctives pour la catégorie d'événements P5, doivent seulement avoir été développés, mais pas implantés.</p> <p>Clarification des requis pour l'échéance de 108 mois (période couverte de 60 à 108 mois) :</p> <p>Les plans d'actions correctives doivent avoir été complétés au bout des 108 mois. La première évaluation de planification après le délai de 108 mois (36 + 24 + 48 mois) doit se conformer entièrement à E2.7 incluant le nouveau P5.</p> <p>Voir la figure 1 du document Implementation Plan (en anglais seulement).</p>